

CERTIPHYTO

DÉCIDEUR EN ENTREPRISE NON SOUMISE À AGRÉMENT

RENOUVELLEMENT



DATES DE FORMATION :

2 sessions :

- Mercredi 14 janvier 2026
- Jeudi 15 janvier 2026

DURÉE : 7 heures

(1 journée)

PUBLIC :

Professionnel déjà titulaire du Certiphyto DENSA

LIEU DE FORMATION :

CAMPUS NANCY-PIXÉRÉCOURT

CFPPA de Pixerécourt

54220 MALZEVILLE

Accueil CAMPUS : 03.83.18.34.00

CONTACT :

Cfppa.nancy-pixerécourt@educagri.fr

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Renouveler son Certificat Phytosanitaire
- Maîtriser la réglementation et la sécurité environnementale.
- Préserver la santé, la sécurité de l'applicateur et les espaces ouverts au public.
- Réduire l'usage des produits phytosanitaires et mettre en œuvre des méthodes alternatives.



CERTIPHYTO : DENSA - RENOUVELLEMENT

PRÉREQUIS

- Avoir préalablement validé le certificat (valable 5 ans).

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Contacter le centre pour une inscription.

ACCESIBILITÉ À LA FORMATION

- Notre référent Handicap est joignable au 03.83.18.12.08.

ADAPTATION DE LA FORMATION

- Individualisation du parcours selon le profil des participants

COÛT DE LA FORMATION

- À partir de 110 € selon la modalité de financement

FINANCEMENT

- OPCO de branche (VIVEA, OCPIAT...)
- CPF
- Fonds personnels.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- En présentiel au CFPPA.

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Réglementation et sécurité environnementale.**
 - Cadre réglementaire.
 - Définition des produits phytopharmaceutiques, ceux autorisés ou illégaux.
 - Autorisation de mise sur le marché.
 - Réglementation du transport et du stockage.
 - Responsabilité de l'employeur, de l'applicateur et vis-à-vis des tiers.
 - Utilisation et traçabilité des produits.
 - Risques et danger pour l'environnement et prévention.
 - Stratégies retenues selon les espaces (zonages).
 - Pratiques visant à limiter la dispersion des produits phytopharmaceutiques.
 - Spécificité des différentes cultures et sols.
- **Santé, sécurité applicateur et espace ouvert au public.**
 - Risques et danger pour la santé.
 - Identification de la dangerosité des produits.
 - Situations d'exposition aux dangers.
 - Mesures à prendre pour réduire les risques pour les êtres humains.
 - Principales mesures de prévention et de protection.
 - Conduite à tenir en cas d'exposition.
 - Population sensible.
 - Principales consignes et réglementation.
- **Réduction de l'usage et méthode alternative.**
 - Méthodes et produits de biocontrôle utilisant des mécanismes naturels.
 - Réflexion sur les méthodes permettant la réduction des usages.
 - Techniques alternatives et méthodes de lutte intégrée.
 - Gestion globale des cultures.
 - Adaptation du dosage en fonction des conditions.
 - Réseau DEPHY et bulletin de santé du végétal.

MODALITÉS DE VALIDATION

- Suivre la formation dans son intégralité.
- Remise d'une attestation de suivi de formation.

ÉVALUATION DE L'ACTION

- Une évaluation en fin de formation permet de mesurer la satisfaction des stagiaires.